ART. 6 N° 382

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 382

présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 6

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

«, sur la base de la fiche mentionnée à l'article L. 4161-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer dans la fiche de prévention de la pénibilité la déclaration des expositions aux facteurs de pénibilité conditionnant l'attribution de points au salarié.